



Assemblée générale

Distr. générale
21 janvier 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Cinquième Commission
Point 132 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

Rapport de la Cinquième Commission**

Rapporteuse : M^{me} Yuliana Zhivkova **Georgieva** (Bulgarie)

I. Introduction

1. Les recommandations que la Cinquième Commission a déjà présentées à l'Assemblée générale au titre du point 132 de l'ordre du jour figurent dans son rapport publié sous la cote A/64/548, y compris la recommandation portant sur la question du plan-cadre d'équipement.
2. La Commission a examiné la question à ses 10^e, 11^e, 15^e à 18^e et 20^e à 22^e séances, les 29 et 30 octobre, 17 et 24 novembre et 3, 7, 17, 18 et 23 décembre 2009. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/64/SR.10, 11, 15 à 18 et 20 à 22).
3. À la 10^e séance, le 29 octobre, le Secrétaire général et le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont fait des déclarations liminaires (voir A/C.5/64/SR.10).
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** À sa 22^e séance, le 23 décembre 2009, la Cinquième Commission a examiné et adopté son projet de rapport, soumis par le Secrétariat au nom de la Rapporteuse, qui avait été distribué aux membres de la Commission sous la cote provisoire A/C.5/64/L.23 (voir A/C.5/64/SR.22) et est intégralement reproduit dans le présent document.



Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

Rapports du Secrétaire général¹

Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²

Rapport du Comité du programme et de la coordination relatif aux travaux de sa quarante-neuvième session (A/64/16)

Rapport du Secrétaire général sur les mesures adoptées en vue d'assurer l'application effective des arrangements régissant actuellement le partage des dépenses afférentes à la sûreté et à la sécurité dans l'ensemble du système des Nations Unies (A/62/641)

Rapport du Secrétaire général sur les conditions d'emploi et rémunérations des personnes, autres que des fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale : membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/354)

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies : Prévisions de dépenses révisées concernant les chapitres 3, 5, 17, 18, 20, 21, 27, 28E, 28G, 32, 33 et 35 du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 et prévisions de dépenses révisées concernant le financement du Tribunal pénal international pour le Rwanda pendant l'exercice biennal 2008-2009 (A/63/605)

Rapport récapitulatif du Secrétaire général sur les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (A/64/73 et Corr.1)

Rapport récapitulatif du Secrétaire général sur les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/64/74)

Sixième rapport d'étape du Secrétaire général sur l'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement (A/64/89)

Deuxième rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) par l'Organisation des Nations Unies (A/64/355)

Premier rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré et prévisions de dépenses révisées au titre du chapitre 28A et au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/64/380)

¹ A/64/6 (Introduction) et Corr.1, (Sect. 1) et Corr.1, (Sect. 2 et 3), (Sect. 4) et Corr.1, (Sect. 5) et Corr.1, (Sect. 6), (Sect. 7) et Corr.1, (Sect. 8 à 10), (Sect. 11) et Corr.1, (Sect. 12), (Sect. 13) et Add.1, (Sect. 14 à 16), (Sect. 17) et Corr.1, (Sect. 18 à 21), (Sect. 22) et Corr.1 (Sect. 23 à 26), (Sect. 27) et Corr.1 (Sect. 28), (Sect. 28A à C), (Sect. 28D) et Add.1, (Sect. 28E et F), (Sect. 28G) et Corr.1, (Sect. 29) et Corr.1, (Sect. 30 à 32), (Sect. 33) et Add.1, (Sect. 34) et Add.1, (Sect. 35 et 36), (Income sect. 1 à 3).

² A/63/726 et A/64/7, Add.8, 9, 11 et 15, Corr.1, 16 et 18.

Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 au titre des chapitres 2, 17, 18, 20, 21, 27, 28C, 28D, 28E, 28F, 28G, 29 et 36 concernant la continuité des opérations (A/64/472)

Rapport du Secrétaire général sur les progiciels de gestion des contenus et de la relation client et proposition relative à un plan unifié de continuité des opérations et de reprise après sinistre : prévisions révisées relatives aux chapitres 28D, 29 et 36 (A/64/477)

Rapport du Secrétaire-général sur les prévisions révisées relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 au titre des chapitres 3, 5, 7, 17, 18, 20, 21, 27, 28E, 28G, 33, 34 et 36, et au budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda aux fins du renforcement et de l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/64/532)

Rapport du Secrétaire général sur sa latitude budgétaire relative (A/64/562)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le deuxième rapport intérimaire sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) par l'Organisation des Nations Unies (A/64/531)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de gestion approfondi du Département de la sûreté et de la sécurité (A/63/379)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de la gestion des ressources humaines au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (A/64/201)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'efficacité avec laquelle le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme s'acquitte de son mandat (A/64/203, Corr.1 et Add.1)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit des services de conférence mis à la disposition du Conseil des droits de l'homme en 2009 (A/64/511)

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget-programme du Bureau des services de contrôle interne pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/64/86)

Note du Secrétaire général sur le rapport du Corps commun d'inspection sur un système de paie commun pour les organismes des Nations Unies (A/60/582 et Add.1)

Note du Secrétaire général sur le rapport du Corps commun d'inspection sur les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies (A/63/151, Corr.1 et Add.1)

Note du Secrétaire général sur le rapport du Corps commun d'inspection sur la gestion des sites Web (Internet) des organismes des Nations Unies (A/64/95 et Add.1)

Note du Secrétaire général sur le rapport du Corps commun d'inspection sur les services d'hébergement informatique auxquels font appel les organismes des Nations Unies (A/64/96 et Add.1)

Lettre datée du 10 décembre 2009, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale (A/C.5/64/10)

Centre du commerce international CNUCED/OMC

Rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme du Centre du commerce international CNUCED/OMC pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/64/6 (Sect. 13) et Add.1)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/64/7/Add.10)

Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Rapport de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/64/291)

Rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/64/2)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/64/7/Add.6)

Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Note du Secrétaire général concernant une demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (A/64/270)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/64/7/Add.7)

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2009

Rapport du Secrétaire général (A/64/344)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/64/7/Add.1)

Prévisions révisées comme suite à la résolution S-9/1 adoptée par le Conseil des droits de l'homme à sa neuvième session extraordinaire, ainsi qu'aux résolutions et décisions adoptées à ses dixième et onzième sessions en 2009

Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite à la résolution S-9/1 adoptée par le Conseil des droits de l'homme à sa neuvième session extraordinaire en 2009 (A/63/853)

Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses dixième et onzième sessions (A/64/353)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/64/7/Add.3)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général (A/64/349 et Add.1 à 5)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/64/7/Add.13)

Lettre datée du 10 décembre 2009, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale (A/C.5/64/10)

Déclaration orale du Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (Voir A/C.5/64/SR.20)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de suivi relatif à la gestion des missions politiques spéciales par le Département des affaires politiques (A/64/294)

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies à Nairobi

Rapport du Secrétaire général (A/64/486)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/64/7/Add.12)

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport de 2009

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale (A/64/358)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/64/7/Add.2)

Incidence des variations des taux de change et d'inflation

Rapport du Secrétaire général (A/64/576)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/64/7/Add.19)

Fonds de réserve

Rapport du Secrétaire général sur le fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées (A/C.5/64/14)

Assurance maladie après la cessation de service : fonds de réserve pour les soins médicaux et dentaires

Rapport du Secrétaire général sur les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et sur le mode de financement proposé (A/64/366)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/64/7/Add.4)

Bureau des Nations Unies pour les partenariats

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats (A/64/91)

5. À sa 22^e séance, le 23 décembre, la Commission a examiné, conformément aux directives régissant l'utilisation du fonds de réserve (voir l'annexe de la résolution 42/211 de l'Assemblée générale), un état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées correspondant aux critères concernant le fonds de réserve (A/C.5/64/14). Après mûre réflexion, la Commission a décidé de recommander un montant total de dépenses à imputer au fonds de réserve de 5 201 000 dollars (voir A/C.5/64/SR.22).

6. Le tableau récapitulatif ci-après présente les recommandations de la Cinquième Commission concernant chaque chapitre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Elles sont fondées sur les propositions du Secrétaire général¹, les recommandations correspondantes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², les prévisions de dépenses révisées présentées par le Secrétaire général et les crédits à ouvrir pour donner effet aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa session en cours.

Recommandations de la Cinquième Commission concernant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 : tableau récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
A. Chapitres des dépenses		
<i>1. Politique, direction et coordination d'ensemble</i>		
Projet de budget-programme	103 421,2	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(2 603,2)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(1 535,9)	
Réduction de 7 % au titre des consultants et experts	(30,4)	
Réduction au titre des travaux contractuels d'imprimerie	(6,3)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(535,9)	
Autres ajustements	699,3	
Incidences financières :		
Rapport de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	1 438,8	
Total partiel	100 847,6	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences		
Projet de budget-programme	691 171,9	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	449,7	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(13 701,2)	
Réduction au titre des travaux contractuels d'imprimerie	(15,5)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(2 295,9)	
Autres ajustements	495,0	
Incidences financières :		
Mise en œuvre d'Action 21 et du texte issu du Sommet mondial pour le développement durable	488,2	
Total partiel	676 592,2	
3. Affaires politiques		
Projet de budget-programme	943 247,9	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(3 736,7)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(2 591,5)	
Réduction de 7 % au titre des consultants et experts	(28,8)	
Réduction au titre des travaux contractuels d'imprimerie	(15,8)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(248,8)	
Missions politiques spéciales	171 071,6	
Incidences financières :		
Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies	940,3	8 (5 AL, 3 SM)
Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	1 352,8	6 [1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 G(AC)]
Total partiel	1 109 991,0	14
4. Désarmement		
Projet de budget-programme	23 687,6	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(690,4)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(486,1)	
Réduction de 7 % au titre des consultants et experts	(118,9)	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(93,1)	
Total partiel	22 299,1	
5. Opérations de maintien de la paix		
Projet de budget-programme	101 257,2	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	10 481,2	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(2 448,6)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(960,2)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(618,7)	
Total partiel	107 710,9	
6. Utilisations pacifiques de l'espace		
Projet de budget-programme	8 174,0	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	522,4	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(222,8)	
Réduction de 7 % au titre des consultants et experts	(7,2)	
Réduction au titre des travaux contractuels d'imprimerie	(4,8)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(24,2)	
Total partiel	8 437,4	
7. Cour internationale de Justice		
Projet de budget-programme	48 240,3	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(848,8)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	3 760,1	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(610,8)	
Réduction de 7 % au titre des consultants et experts	(6,9)	
Réduction au titre des travaux contractuels d'imprimerie	(80,8)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(482,5)	
Autres ajustements	916,8	
Incidences financières :		

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>	
Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies	122,8	1	[1 G(AC)]
Total partiel	51 010,2	1	
8. Affaires juridiques			
Projet de budget-programme	48 326,2		
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget- programme	(230,7)		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(1 152,7)		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(1 044,0)		
Réduction de 7 % au titre des consultants et experts	(33,9)		
Réduction au titre des travaux contractuels d'imprimerie	(32,8)		
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(140,3)		
Autres ajustements	153,2		
Total partiel	45 845,0		
9. Affaires économiques et sociales			
Projet de budget-programme	177 283,2		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(6 576,9)		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(4 074,3)		
Réduction de 7 % au titre des consultants et experts	(341,4)		
Réduction au titre des travaux contractuels d'imprimerie	(128,7)		
Réduction de 2% au titre des objets de dépenses autres que les postes	(356,0)		
Autres ajustements	411,2		
Total partiel	166 217,1		
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement			
Projet de budget-programme	7 987,4		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(324,7)		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(184,9)		
Réduction de 7 % au titre des consultants et experts	(13,0)		
Réduction au titre des travaux contractuels d'imprimerie	(12,5)		

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(29,8)	
Total partiel	7 422,5	
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique		
Projet de budget-programme	13 993,5	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(744,4)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(312,5)	
Réduction de 7 % au titre des consultants et experts	(61,0)	
Réduction au titre des travaux contractuels d'imprimerie	(42,0)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(47,2)	
Total partiel	12 786,4	
12. Commerce et développement		
Projet de budget-programme	138 492,7	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	5 762,3	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(3 379,0)	
Réduction de 7 % au titre des consultants et experts	(145,8)	
Réduction au titre des travaux contractuels d'imprimerie	(36,9)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(261,2)	
Total partiel	140 432,1	
13. Centre du commerce international CNUCED-OMC		
Projet de budget-programme	31 030,7	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(289,5)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	433,4	
Cinquième Commission :		
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(633,2)	
Total partiel	30 541,4	
14. Environnement		
Projet de budget-programme	14 342,9	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	489,2	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(381,1)	
Réduction de 7 % au titre des consultants et experts	(21,2)	
Réduction au titre des travaux contractuels d'imprimerie	(6,1)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(17,5)	
Total partiel	14 406,2	
15. Établissements humains		
Projet de budget-programme	21 312,8	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	863,4	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(571,4)	
Réduction de 7 % au titre des consultants et experts	(24,7)	
Réduction au titre des travaux contractuels d'imprimerie	(26,2)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(43,5)	
Total partiel	21 510,4	
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale		
Projet de budget-programme	38 716,9	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	2 104,8	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(930,8)	
Réduction de 7 % au titre des consultants et experts	(146,5)	
Réduction au titre des travaux contractuels d'imprimerie	(152,0)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(140,1)	
Incidences financières :		
Convention des Nations Unies contre la corruption – mécanisme d'examen	1 543,3	9 [1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 3 P-2, 1 G(AC)]
Total partiel	40 995,6	9
17. Développement économique et social en Afrique		
Projet de budget-programme	156 329,3	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(20 472,5)	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(2 776,3)	
Réduction de 7 % au titre des consultants et experts	(303,9)	
Réduction au titre des travaux contractuels d'imprimerie	(122,8)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(794,1)	
Incidences financières :		
Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies	482,9	
Gestion de la continuité des opérations	354,5	
Total partiel	132 697,1	
<i>18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique</i>		
Projet de budget-programme	98 671,1	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(2 798,7)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(2 021,6)	
Réduction de 7 % au titre des consultants et experts	(67,2)	
Réduction au titre des travaux contractuels d'imprimerie	(43,6)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(236,5)	
Incidences financières :		
Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies	415,8	
Total partiel	93 919,3	
<i>19. Développement économique en Europe</i>		
Projet de budget-programme	66 858,0	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	2 833,4	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(1 684,3)	
Réduction de 7 % au titre des consultants et experts	(27,6)	
Réduction au titre des travaux contractuels d'imprimerie	(18,0)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(85,5)	
Total partiel	67 876,0	
<i>20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes</i>		
Projet de budget-programme	108 949,6	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	5 143,2	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(2 321,0)	
Réduction de 7 % au titre des consultants et experts	(102,8)	
Réduction au titre des travaux contractuels d'imprimerie	(62,2)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(343,2)	
Incidences financières :		
Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies	390,4	
Total partiel	111 654,0	
<i>21. Développement économique et social en Asie occidentale</i>		
Projet de budget-programme	71 820,0	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(3 805,3)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(1 420,5)	
Réduction de 7 % au titre des consultants et experts	(129,4)	
Réduction au titre des travaux contractuels d'imprimerie	(15,3)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(204,1)	
Incidences financières :		
Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies	357,4	
Total partiel	66 602,8	
<i>22. Programme ordinaire de coopération technique</i>		
Projet de budget-programme	60 499,4	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(5 696,9)	
Cinquième Commission :		
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(1 095,6)	
Total partiel	53 706,9	
<i>23. Droits de l'homme</i>		
Projet de budget-programme	142 206,4	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(169,6)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	4 756,3	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(3 337,6)	
Réduction de 7 % au titre des consultants et experts	(67,7)	
Réduction au titre des travaux contractuels d'imprimerie	(33,7)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(610,3)	
Total partiel	142 743,8	
24. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance		
Projet de budget-programme	81 230,0	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	1 001,7	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(44,2)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(1 643,3)	
Total partiel	80 544,2	
25. Réfugiés de Palestine		
Projet de budget-programme	48 629,9	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(937,9)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(1 505,7)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(0,2)	
Autres ajustements	2 558,6	
Total partiel	48 744,7	
26. Aide humanitaire		
Projet de budget-programme	30 969,8	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(224,1)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(674,7)	
Réduction de 7 % au titre des consultants et experts	(10,5)	
Réduction au titre des travaux contractuels d'imprimerie	(3,5)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(152,1)	
Total partiel	29 904,9	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
<i>27. Information</i>		
Projet de budget-programme	196 471,6	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(6 756,4)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(3 346,7)	
Réduction au titre des travaux contractuels d'imprimerie	(103,5)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(814,1)	
Autres ajustements	1 066,8	
Incidences financières :		
Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies	189,7	
Total partiel	186 707,4	
<i>28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion</i>		
Projet de budget-programme	27 707,8	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(1 154,0)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(361,6)	
Réduction de 7 % au titre des consultants et experts	(4,2)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(14,2)	
Total partiel	26 173,8	
<i>28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité</i>		
Projet de budget-programme	41 141,8	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(1 474,8)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(852,6)	
Réduction de 7% au titre des consultants et experts	(38,3)	
Réduction au titre des travaux contractuels d'imprimerie	(1,9)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(76,8)	
Total partiel	38 697,4	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
<i>28C. Bureau de la gestion des ressources humaines</i>		
Projet de budget-programme	76 648,1	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(2 868,4)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(1 009,8)	
Réduction de 7 % au titre des consultants et experts	(10,2)	
Réduction au titre des travaux contractuels d'imprimerie	(8,2)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(616,1)	
Incidences financières :		
Gestion de la continuité des opérations	390,7	
Total partiel	72 526,1	
<i>28D. Bureau des services centraux d'appui</i>		
Projet de budget-programme	181 994,5	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(8 074,5)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(709,4)	
Réduction de 7 % au titre des consultants et experts	(21,1)	
Réduction au titre des travaux contractuels d'imprimerie	(19,4)	
Incidences financières :		
Rapport sur les systèmes de LIGCet de GRC et proposition en vue d'un dispositif unifié de CORAS	53,1	
Gestion de la continuité des opérations	943,7	
Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	350,3	
Total partiel	174 517,2	
<i>28E. Administration (Genève)</i>		
Projet de budget-programme	122 403,9	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	577,5	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(882,8)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(1 027,9)	
Incidences financières :		
Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies	609,4	
Total partiel	121 680,1	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
28F. Administration (Vienne)		
Projet de budget-programme	39 525,8	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	926,0	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(300,4)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(423,0)	
Incidences financières :		
Convention des Nations Unies contre la corruption mécanisme d'examen	27,6	
Total partiel	39 756,0	
28G. Administration (Nairobi)		
Projet de budget-programme	30 005,7	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	2 261,6	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(535,3)	
Réduction de 7 % au titre des consultants et experts	(0,9)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(193,0)	
Incidences financières :		
Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies	439,3	
Gestion de la continuité des opérations	480,5	
Total partiel	32 457,9	
29. Bureau des technologies de l'information et des communications		
Projet de budget-programme	75 761,8	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(3 357,8)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(921,3)	
Réduction au titre des travaux contractuels d'imprimerie	(1,8)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(767,2)	
Incidences financières :		
Rapport sur les systèmes de LIGC et de GRC et proposition en vue d'un dispositif unifié de CORAS	1 446,9	
Total partiel	72 160,6	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
30. Contrôle interne		
Projet de budget-programme	41 473,4	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(64,0)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(836,5)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(961,3)	
Réduction de 7 % au titre des consultants et experts	(78,2)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(121,6)	
Autres ajustements	27,0	
Total partiel	39 438,8	
31. Activités administratives financées en commun		
Projet de budget-programme	12 474,9	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(30,8)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(128,2)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(236,9)	
Autres ajustements	30,8	
Total partiel	12 109,8	
32. Dépenses spéciales		
Projet de budget-programme	115 614,1	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(114,5)	
Cinquième Commission :		
Réduction de 7 % au titre des consultants et experts	(16,5)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(2 344,7)	
Total partiel	113 138,4	
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien		
Projet de budget-programme	58188,1	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(2095,4)	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Cinquième Commission :		
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(1 267,3)	
Autres ajustements	(9 861,9)	
Incidences financières :		
Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies	16 302,0	
Total partiel	61 265,5	
34. Sûreté et sécurité		
Projet de budget-programme	216 768,7	
Projet de budget-programme pour le Département de la sûreté et de la sécurité – Additif	43 684,7	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme (y compris l'additif concernant le Département de la sûreté et de la sécurité)	(12 098,9)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif (y compris l'additif concernant le Département de la sûreté et de la sécurité)	(5 897,2)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(3 546,5)	
Réduction de 7 % au titre des consultants et experts	(9,5)	
Réduction au titre des travaux contractuels d'imprimerie	(5,7)	
Réduction de 2 % au titre des objets de dépenses autres que les postes	(740,6)	
Incidences financières :		
Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies	1 133,5	
Total partiel	239 288,5	
35. Compte pour le développement		
Projet de budget-programme	18 651,3	
Cinquième Commission :		
Compte pour le développement	5 000,0	
Total partiel	23 651,3	
36. Contributions du personnel		
Projet de budget-programme (y compris l'additif concernant le Département de la sûreté et de la sécurité)	531 223,0	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme (y compris l'additif concernant le Département de la sûreté et de la sécurité)	37,7	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif (y compris l'additif concernant le Département de la sûreté et de la sécurité)	(7 958,7)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(8 026,9)	
Autres ajustements	708,0	
Incidences financières :		
Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies	638,2	
Convention des Nations Unies contre la corruption – mécanisme d'examen	229,4	
Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	170,8	
Total partiel	517 021,5	
Total, chapitre des dépenses	5 156 029,1	
B. Chapitres des recettes		
<i>1. Recettes provenant des contributions du personnel</i>		
Projet de budget-programme	535 469,2	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	37,7	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(8 005,1)	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(8 064,5)	
Autres ajustements	708,0	
Incidences financières :		
Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies	638,2	
Convention des Nations Unies contre la corruption – mécanisme d'examen	229,4	
Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	170,8	
Total partiel	521 183,7	
<i>2. Recettes générales</i>		
Projet de budget-programme	31 199,4	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(22,9)	
Total partiel	31 176,5	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
3. <i>Services destinés au public</i>		
Projet de budget-programme	382,3	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	1 167,2	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	262,1	
Total partiel	1 811,6	
Total, chapitre des recettes	554 171,8	

Abréviations : Gouvernement = agent des services généraux; AL = agent local; AC = autres classes; SM = agent du service mobile.

II. Examen de propositions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

A. Projet de résolution A/C.5/64/L.18

7. À sa 22^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 » (A/C.5/64/L.18), déposé par le Président de la Commission à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Norvège.

8. Avant l'examen du projet de résolution, le représentant de l'Inde a fait une déclaration pour expliquer sa position.

9. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir par. 34, projet de résolution I).

B. Projet de résolution A/C.5/64/L. 19

10. À sa 22^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 » (A/C.5/64/L.19), déposé par le Président de la Commission à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Norvège.

11. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/64/L.19 sans le mettre aux voix (voir par. 34, projet de résolution II).

C. Projet de résolution A/C.5/64/L.21

12. À sa 22^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2010-2011 » (A/C.5/64/L.21), déposé par le Président de la Commission à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Norvège.

13. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/64/L.21 sans le mettre aux voix (voir par. 34, projet de résolution IV).

D. Projet de résolution A/C.5/64/L.22

14. À sa 22^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2010-2011 » (A/C.5/64/L.22), déposé par le Président de la Commission à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Norvège.

15. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/64/L.22 sans le mettre aux voix (voir par. 34, projet de résolution V).

III. Examen de propositions portant sur les questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

16. À sa 22^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 » (A/C.5/64/L.20), déposé par le Président de la Commission à l'issue de consultations coordonnées par les représentants de l'Autriche, de la Bulgarie (Rapporteuse de la Commission), du Kenya, du Mexique et de la République bolivarienne du Venezuela. Au cours de ses délibérations sur les questions spéciales, la Commission a examiné les points ci-après.

Centre du commerce international CNUCED/OMC

17. La Commission a examiné cette question à ses 17^e et 22^e séances, les 3 et 23 décembre (voir A/C.5/64/SR.17 et 22).

Budget de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

18. La Commission a examiné cette question à ses 15^e et 22^e séances, les 17 novembre et 23 décembre (voir A/C.5/64/SR.15 et 22).

Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

19. La Commission a examiné cette question à ses 16^e et 22^e séances, les 24 novembre et 23 décembre (voir A/C.5/64/SR.16 et 22).

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2009

20. La Commission a examiné cette question à ses 16^e et 22^e séances, les 24 novembre et 23 décembre (voir A/C.5/64/SR.16 et 22).

Prévisions révisées comme suite à la résolution S-9/1 adoptée par le Conseil des droits de l'homme à sa neuvième session extraordinaire et aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses dixième et onzième sessions, en 2009

21. La Commission a examiné cette question à ses 16^e et 22^e séances, les 24 novembre et 23 décembre (voir A/C.5/64/SR.16 et 22).

22. À sa 22^e séance, le 23 décembre, le représentant d'Israël a demandé qu'il soit procédé à un vote enregistré sur la section V du projet de résolution A/C.5/64/L.20.

23. À la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a adopté la section V du projet de résolution A/C.5/64/L.20 par 136 voix contre 2, et 3 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit³ :

³ Le représentant du Guatemala a indiqué que sa délégation avait eu l'intention de voter pour le projet de résolution.

Ont voté pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guyana, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe

Ont voté contre :

Guatemala³, Israël

Se sont abstenus :

Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire

24. À la même séance également, la Commission a ensuite adopté le projet de résolution dans son intégralité, sans le mettre aux voix (voir par. 34, projet de résolution III).

25. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration pour expliquer sa position.

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

26. La Commission a examiné cette question à ses 20^e et 22^e séances, les 17 et 23 décembre (voir A/C.5/64/SR.20 et 22).

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies à Nairobi

27. La Commission a examiné cette question à ses 18^e et 22^e séances, les 7 et 23 décembre (voir A/C.5/64/SR.18 et 22).

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport de 2009

28. La Commission a examiné cette question à ses 21^e et 22^e séances, les 18 et 23 décembre (voir A/C.5/64/SR.21 et 22).

Incidence des variations des taux de change et d'inflation

29. La Commission a examiné cette question à sa 22^e séance, le 23 décembre (voir A/C.5/64/SR.22).

Fonds de réserve

30. La Commission a examiné cette question à sa 22^e séance, le 23 décembre (voir A/C.5/64/SR.22).

Assurance maladie après la cessation de service : fonds de réserve pour les soins médicaux et dentaires

31. La Commission a examiné cette question à ses 14^e et 22^e séances, les 10 novembre et 23 décembre (voir A/C.5/64/SR.14 et 22).

Bureau des Nations Unies pour les partenariats

32. La Commission a examiné cette question à ses 5^e et 22^e séances, les 13 octobre et 23 décembre (voir A/C.5/64/SR.5 et 22).

33. À la 5^e séance, le 13 octobre, le Président de la Commission a présenté oralement un projet de décision intitulé « Bureau des Nations Unies pour les partenariats » (voir A/C.5/64/SR.5). À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 35).

IV. Recommandations de la Cinquième Commission

34. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

Projet de résolution I Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 58/270 du 23 décembre 2003, 60/246 du 23 décembre 2005, 61/263 du 4 avril 2007, 62/236 du 22 décembre 2007 et 63/262 du 24 décembre 2008,

Réaffirmant ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986 et 42/211 du 21 décembre 1987, la section VI de sa résolution 45/248 B du 21 décembre 1990, ses résolutions 55/231 du 23 décembre 2000, 56/253 du 24 décembre 2001, 58/269 du 23 décembre 2003 et 58/270 du 23 décembre 2003, la section XI de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004, ses résolutions 60/247 A à C du 23 décembre 2005, 60/283 du 7 juillet 2006, 62/237 A à C du 22 décembre 2007 et 63/266 du 24 décembre 2008,

Réaffirmant également les mandats respectifs, pour ce qui est de l'examen du projet de budget-programme, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité du programme et de la coordination,

Réaffirmant en outre qu'il lui incombe d'analyser à fond et d'approuver, par l'entremise de la Cinquième Commission, les tableaux d'effectifs et les ressources financières ainsi que les politiques suivies en matière de ressources humaines,

Ayant examiné le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011¹, le rapport du Secrétaire général sur les progiciels de gestion des contenus et de la relation client et sa proposition relative à un plan unifié de continuité des opérations et de reprise après sinistre², son premier rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré³, son deuxième rapport intérimaire sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) par l'Organisation des Nations Unies⁴, son rapport sur la continuité des opérations⁵, son sixième rapport d'étape sur l'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement⁶, le rapport du Secrétaire général sur les conditions d'emploi et rémunération des personnes, autres que des fonctionnaires du Secrétariat, qui sont

¹ A/64/6 (Introduction) et Corr.1, (Sect.1) et Corr.1, (Sect. 2 et 3), (Sect. 4) et Corr.1, (Sect.5) et Corr.1, (Sect. 6), (Sect. 7) et Corr.1, (Sect. 8 à 10), (Sect. 11) et Corr.1, (Sect. 12), (Sect. 13) et Add.1, (Sect. 14 à 16), (Sect. 17) et Corr.1, (Sect. 18 à 21), (Sect. 22) et Corr.1, (Sect. 23 à 26), (Sect. 27) et Corr.1, (Sect. 28), (Sect. 28 A à C), (Sect. 28 D) et Add.1, (Sect. 28 E et F), (Sect. 28 G) et Corr.1, (Sect. 29) et Corr.1, (Sect. 30 à 32), (Sect. 33) et Add.1, (Sect. 34) et Add.1, (Sect. 35 et 36), (Income sect. 1 à 3).

² A/64/477.

³ A/64/380.

⁴ A/64/355.

⁵ A/64/472.

⁶ A/64/89.

au service de l'Assemblée générale : membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁷, ses rapports sur les questions relatives à la sûreté et à la sécurité⁸, la lettre datée du 10 décembre 2009 adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale⁹ et le rapport du Secrétaire général sur la latitude budgétaire relative du Secrétaire général¹⁰, ainsi que les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹¹,

Ayant également examiné la section A du chapitre II du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-neuvième session¹² et les rapports récapitulatifs du Secrétaire général sur les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009¹³ et sur les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011¹⁴,

Ayant en outre examiné le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le contrôle interne dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011¹⁵, les rapports du Bureau des services de contrôle interne sur son audit de la gestion des ressources humaines au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme¹⁶ et sur l'efficacité avec laquelle ledit Haut-Commissariat s'acquitte de son mandat¹⁷ et la note y relative du Secrétaire général¹⁸ et les rapports du Bureau des services de contrôle interne sur son audit des services de conférence mis à la disposition du Conseil des droits de l'homme en 2009¹⁹ et sur son audit de gestion approfondi du Département de la sûreté et de la sécurité²⁰,

Ayant examiné les notes du Secrétaire général transmettant les rapports du Corps commun d'inspection sur la gestion des sites Web (Internet) des organismes des Nations Unies²¹, sur les services d'hébergement informatique auxquels font appel les organismes des Nations Unies²², sur les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies²³ et sur un système de paie commun pour les organismes des Nations Unies²⁴, ainsi que les notes du Secrétaire général transmettant ses

⁷ A/63/354.

⁸ A/64/6 (Sect.34)/Add.1, A/64/532, A/63/605 et A/62/641.

⁹ A/C.5/64/10.

¹⁰ A/64/562.

¹¹ A/64/7 et Add.8, 9, 11 et 15 et Corr.1, 16 et 18, A/63/726 et A/64/531.

¹² *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 16* (A/64/16).

¹³ A/64/73 et Corr.1.

¹⁴ A/64/74.

¹⁵ A/64/86.

¹⁶ A/64/201.

¹⁷ A/64/203 et Corr.1.

¹⁸ A/64/203/Add.1.

¹⁹ A/64/511.

²⁰ A/63/379.

²¹ A/64/95.

²² A/64/96.

²³ A/63/151 et Corr.1.

²⁴ A/60/582.

observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur ces rapports²⁵,

Sachant que le non-paiement des contributions statutaires nuit au bon fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies et à sa capacité d'exécuter ses mandats et programmes,

1. *Souligne* que tous les États Membres doivent s'acquitter de leurs obligations financières ponctuellement, intégralement et sans conditions, comme le prévoit la Charte des Nations Unies;

2. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires et que c'est à elle qu'il revient d'analyser en profondeur et d'approuver le choix des ressources et des politiques en matière de ressources humaines et financières, le but étant de faire en sorte que tous les programmes et toutes les activités prescrits, ainsi que les politiques arrêtées en la matière, soient appliqués et exécutés intégralement et avec efficacité et efficience;

3. *Réaffirme également* l'article 153 de son Règlement intérieur;

4. *Réaffirme en outre* le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation²⁶;

5. *Réaffirme* le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies²⁷;

6. *Fait siennes* les conclusions et recommandations énoncées par le Comité du programme et de la coordination à la section A du chapitre II de son rapport¹²;

7. *Fait également siennes* les conclusions et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport²⁸, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

Questions de politique générale et questions transversales

8. *Réaffirme* les procédures et principes budgétaires qui sont en vigueur en application de ses résolutions 41/213, du 19 décembre 1986, et 42/211, du 4 décembre 1987;

9. *Réaffirme également* le paragraphe 21 de sa résolution 51/221 B du 18 décembre 1996, dans lequel elle a décidé qu'aucune modification ne pouvait être apportée aux principes budgétaires, aux procédures et pratiques budgétaires établies ni au Règlement financier sans qu'elle ne l'ait étudiée et approuvée, par l'intermédiaire du Comité consultatif et conformément aux procédures budgétaires établies;

10. *Insiste* sur le fait qu'il faut que les États Membres participent pleinement à l'élaboration du budget, depuis les premières étapes et tout au long de l'opération;

²⁵ A/64/95/Add.1, A/64/96/Add.1, A/63/151/Add.1 et A/60/582/Add.1.

²⁶ ST/SGB/2000/8.

²⁷ ST/SGB/2003/7.

²⁸ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 7* (A/64/7).

11. *Souligne* combien il importe qu'une information cohérente soit fournie en temps voulu aux États Membres afin qu'ils puissent prendre des décisions au vu de toute l'information voulue;

12. *Réaffirme* les priorités de l'Organisation pour la période 2010-2011, telles qu'énoncées dans sa résolution 63/266, du 24 décembre 2008;

13. *Réaffirme également* que l'affectation des ressources doit être totalement conforme aux priorités établies dans le plan-programme biennal;

14. *Constate avec préoccupation* que l'affectation des ressources du projet de budget-programme ne suit pas exactement les priorités de l'Organisation, telles qu'adoptées dans la résolution 63/266, du 24 décembre 2008, et insiste sur la nécessité de corriger les déséquilibres qui existent dans la répartition des ressources entre les trois piliers de l'Organisation;

15. *Rappelle* le paragraphe 10 du rapport du Comité consultatif²⁸, souligne que le budget doit être présenté de manière globale et intégrée et prie le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour que les projets de budget-programme à venir présentent un tableau aussi exhaustif que possible des dépenses prévues de l'Organisation pour la totalité de l'exercice biennal;

16. *Prie instamment* le Secrétaire général de faire en sorte qu'à l'avenir un document budgétaire complet soit présenté, dans les délais, aux États Membres;

17. *Constate* que le Secrétaire général pratique la budgétisation par reconduction, c'est-à-dire que seuls les besoins nouveaux font l'objet d'une justification, et le prie de veiller à ce que des ressources supplémentaires ne soient jamais demandées pour un projet nouveau sans que les moyens de le réaliser avec les ressources existantes aient été sérieusement étudiés;

18. *Constate également* que le Secrétaire général s'efforce de faire face aux besoins nouveaux de l'Organisation en transférant des montants affectés à des postes ou à d'autres objets de dépense, conformément aux règles et procédures en vigueur et à ses résolutions;

19. *Demande à nouveau* au Secrétaire général de proposer dans les futurs projets de budget des mesures qui permettent de compenser les augmentations de budget, chaque fois que possible et sans compromettre l'exécution des activités et programmes prescrits;

20. *Prie* le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour faire en sorte que figurent dans les projet de budget-programme à venir des objectifs clairs et quantifiables, ainsi que des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, qui aient un rapport net et direct avec les objectifs du programme, et de lui faire rapport sur la question à sa soixante-cinquième session, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination;

21. *Rappelle* le paragraphe 29 du rapport du Comité consultatif²⁸, et souligne qu'il conviendra que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 donne une idée claire des mesures de réforme prises, de leurs incidences budgétaires et des gains d'efficacité découlant de leur application, ainsi qu'une évaluation du progrès accompli quant à la réalisation des objectifs;

22. *Rappelle également* le paragraphe 21 du rapport du Comité consultatif²⁸, note que la comptabilité des coûts s'applique mieux aux services d'appui de

l'Organisation et risque de ne pas convenir lorsqu'il s'agit de ses activités de fond, et prie le Secrétaire général d'élaborer une méthode efficace permettant de mesurer le coût des services d'appui et de les comparer d'un budget à l'autre, et de lui faire rapport sur la question à sa soixante-cinquième session;

23. *Réaffirme* la place que tient le Comité du programme et de la coordination, son principal organe subsidiaire et celui du Conseil économique et social pour ce qui concerne l'établissement des plans, la programmation et la coordination;

24. *Prend note* de la section A du chapitre I du rapport du Comité consultatif²⁸ et, à ce propos, déclare à nouveau que le Comité du programme et de la coordination est son unique organe subsidiaire pour ce qui concerne l'établissement des plans, la programmation et la coordination;

25. *Souligne* combien il importe de s'efforcer sans cesse de réduire le poids relatif des dépenses d'administration dans le budget ordinaire, afin de dégager le plus possible de ressources à consacrer aux visées des programmes;

26. *Rappelle* le paragraphe 14 du rapport du Comité consultatif²⁸, insiste sur le fait que la budgétisation axée sur les résultats et la gestion axée sur les résultats sont deux outils de gestion qui se renforcent mutuellement et que l'amélioration de la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats fait progresser, au Secrétariat, aussi bien la qualité de la gestion que la responsabilisation des décideurs, et engage le Secrétaire général à poursuivre son action sur ce plan;

27. *Rappelle également* le paragraphe 1 de sa résolution 63/247, du 23 décembre 2005, auquel elle a approuvé les recommandations du Comité du programme et de la coordination, et prie le Secrétaire général d'améliorer encore le cadre de budgétisation axée sur les résultats et les aspects qualitatifs des indicateurs de succès, comme l'a recommandé le Comité;

28. *Réaffirme* le paragraphe 28 de sa résolution 55/231, du 23 décembre 2000, et insiste sur l'importance qu'il faut attacher à la formation si l'on veut tirer le meilleur parti de la budgétisation axée sur les résultats;

29. *Prie* le Secrétaire général de veiller, lorsqu'il présente un budget-programme, à ce que les réalisations escomptées et, lorsque cela est possible, les indicateurs de succès retenus pour mesurer les résultats de l'exécution des programmes soient ceux de l'Organisation et non ceux de tel ou tel État Membre;

Ressources humaines, taux de vacance de postes et effectifs

30. *Prend note* du paragraphe 44 du rapport du Comité consultatif²⁸, souligne que, sur le plan budgétaire, un poste n'est vacant que si personne n'émarge au budget ouvert pour ce poste, et note que le progiciel de gestion intégré devrait aider à produire des informations complètes sur la question des postes vacants;

31. *Souligne* combien il importe que l'Organisation dispose d'un plan d'organisation de la relève détaillé, notamment pour les services linguistiques et, à ce propos, prie le Secrétaire général de formuler une stratégie d'organisation de la relève pour tous les départements du Secrétariat et de lui en rendre compte à sa soixante-cinquième session;

32. *Prie* le Secrétaire général d'étudier la question de savoir si les postes devenus vacants pour cause de départ à la retraite au cours de l'exercice biennal 2010-2011 seront encore nécessaires, et de lui faire rapport sur la question dans son deuxième rapport sur l'exécution du budget;

33. *Réaffirme* les attributions qui sont les siennes en ce qui concerne la structure du Secrétariat, y compris la création, la conversion, la suppression et le transfert de postes, et prie le Secrétaire général de continuer à la tenir parfaitement informée de toutes les décisions concernant les postes permanents ou temporaires de haut fonctionnaire, y compris les postes de même rang financés au moyen du budget ordinaire ou des ressources extrabudgétaires;

34. *Réaffirme également* le paragraphe 3 de l'article 101 de la Charte des Nations Unies, ainsi que les sections IX et X de sa résolution 63/250, du 24 décembre 2008, et prie le Secrétaire général de recruter les personnes appelées à occuper les postes approuvés dans le budget de l'exercice biennal 2010-2011 en cherchant à améliorer la représentation géographique et à progresser vers la parité au Secrétariat, compte dûment tenu du principe d'une répartition géographique équitable;

35. *Regrette* la lenteur qui caractérise le recrutement à l'Organisation et prie le Secrétaire général de pourvoir les postes vacants sans tarder, conformément à ses résolutions touchant la question et aux dispositions en vigueur régissant le recrutement à l'Organisation;

36. *Réaffirme* que le taux de vacance de postes est un instrument de calcul budgétaire et ne doit pas servir comme moyen de réaliser des économies;

37. *Décide* que les taux de vacance de postes utilisés aux fins du calcul du budget de l'exercice biennal 2012-2013 seront égaux à 9,6 % pour les postes d'administrateur et 4 % pour les postes d'agent des services généraux et, en ce qui concerne les membres des services de sécurité hors Siège, 14 % pour les administrateurs et 14,7 % pour les agents des services généraux;

Ressources extrabudgétaires

38. *Se félicite* que les donateurs s'efforcent de continuer à financer les activités correspondant aux priorités qu'elle a fixées;

39. *Souligne* que tous les postes extrabudgétaires doivent absolument être administrés et gérés avec la même rigueur que les postes inscrits au budget ordinaire;

40. *Souligne également* que les ressources extrabudgétaires doivent être utilisées de manière conforme aux politiques, objectifs et activités de l'Organisation, et prie le Secrétaire général de donner dans son prochain projet de budget des renseignements sur les incidences, sur le plan financier et sur celui des ressources humaines, de l'utilisation de ressources extrabudgétaires à l'Organisation;

41. *Prie* le Secrétaire général de donner dans les projets de budget à venir des indications claires et précises concernant les ressources extrabudgétaires, afin que la distinction soit faite entre contributions volontaires et contributions statutaires, ainsi que dépenses d'appui au programme;

Consultants

42. *Rappelle* les paragraphes IV.8 et IV.41 du rapport du Comité consultatif²⁸ et prie le Secrétaire général de choisir les consultants et experts, ainsi que le personnel émergeant à la rubrique du personnel temporaire (autre que pour les réunions), parmi des candidats d'origines géographiques aussi diverses que possible, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte et aux dispositions de sa résolution 53/221 du 7 avril 1999;

43. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que, dans les projets de budget à venir, les demandes concernant les consultants et les groupes d'experts soient clairement et individuellement reconnaissables dans les descriptifs de programme;

Formation

44. *Demande à nouveau* au Secrétaire général de répartir les crédits approuvés pour la formation en fonction des besoins et de façon équitable, dans tout le Secrétariat, y compris les lieux d'affectation hors Siège et les commissions régionales et, à ce propos, insiste sur le fait que les mêmes possibilités de formation doivent être offertes à tous les membres du personnel, selon les fonctions qu'ils exercent et la catégorie à laquelle ils appartiennent;

45. *Souligne* que les stages pratiques, séminaires et cours de formation doivent être organisés en tirant parti de la diversité des sources de formation possibles dans toutes les régions du monde;

Services de conférence et publications

46. *Souligne* combien il importe de veiller à ce qu'il n'y ait aucune discrimination dans le traitement des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies et les grandes commissions et organes subsidiaires, et à ce que des services de conférence et d'appui appropriés leur soient fournis;

Objets de dépense autres que les postes

47. *Décide* de réduire de 2 %, sauf aux chapitres 35 et 28D du projet de budget-programme, les montants prévus pour les objets de dépense autres que les postes;

48. *Décide également* de réduire de 7 % l'enveloppe budgétaire globale prévue pour les consultants et experts pour l'exercice biennal 2010-2011;

49. *Décide en outre* de réduire de 1 million de dollars des États-Unis l'enveloppe budgétaire globale prévue pour les travaux d'imprimerie exécutés à l'extérieur;

Réévaluation des coûts

50. *Prend acte* des difficultés que cause actuellement la crise financière mondiale;

51. *Décide* de ne pas mettre en recouvrement en 2010 la moitié du montant de la réévaluation des coûts, en attendant que la question soit examinée dans le premier rapport sur l'exécution du budget;

52. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte, dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011, des moyens possibles de protéger l'Organisation contre les fluctuations monétaires et l'inflation, en s'inspirant de l'expérience d'autres organismes des Nations Unies comme indiqué à la section V du deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009²⁹;

Titre I

Politique, direction et coordination d'ensemble

Chapitre 1

Politique, direction et coordination d'ensemble

53. *Décide* de créer, au rang de Secrétaire général adjoint, un poste de Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi;

54. *Rappelle* le paragraphe I.18 du rapport du Comité consultatif²⁸ et décide d'autoriser celui-ci, à titre expérimental, à se réunir pendant quatre semaines de plus par exercice biennal, soit au total 78 semaines;

55. *Note* qu'une analyse de la gestion du secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires est en cours;

56. *Engage* le Comité consultatif, agissant dans les limites de son propre mandat, à analyser ses méthodes de travail et à lui communiquer les résultats de cette étude;

57. *Rappelle* le paragraphe 46 de sa résolution 62/228, du 22 décembre 2007, et décide de créer au greffe du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, à New York, un poste de juriste attaché de recherche à la classe P-4;

Chapitre 2

Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

58. *Rappelle* que tous les documents doivent être traduits conformément à ses résolutions pertinentes;

59. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que tous les lieux d'affectation soient traités sur un pied d'égalité au point de vue de la mise en place des technologies modernes;

60. *Insiste* sur l'importance primordiale que revêt l'égalité des six langues officielles de l'ONU;

61. *Prie* le Secrétaire général de continuer à s'efforcer de faire en sorte que des services d'interprétation et de traduction assurés dans les six langues officielles soient de la plus haute qualité;

62. *Prie également* le Secrétaire général de faire en sorte que les documents soient plus souvent soumis dans les délais et de mettre en place des mesures de responsabilisation des départements auteurs en cas de soumission tardive;

²⁹ A/64/545.

63. *Prend note* du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit des services de conférence mis à la disposition du Conseil des droits de l'homme en 2009¹⁸;

64. *Prend note avec préoccupation* de la situation qui a été à l'origine de l'insuffisance des services de conférence mis à la disposition du Conseil des droits de l'homme en 2009 et prie le Secrétaire général de veiller à ce que le Conseil, de même que les autres entités qui bénéficient des services de la Division des services de conférence à l'Office des Nations Unies à Genève, disposent de tous les services de conférence dont ils ont besoin pour exercer leurs activités;

65. *Prie* le Secrétaire général de faire rapport sur les moyens de mieux répondre aux besoins de l'Organisation en accroissant l'efficacité des services offerts par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences;

66. *Note* que le Groupe de travail chargé d'élaborer les modalités de la procédure d'examen périodique universel devrait s'efforcer d'appliquer à ses propres rapports les limites de nombre de mots fixées à l'annexe de la déclaration 9/2 du Président du Conseil des droits de l'homme, et prie le Secrétaire général de rendre compte, dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011, de toute dépense supplémentaire engagée;

67. *Insiste* sur le fait qu'il faut que les directeurs de programme et les lieux d'affectation financés au moyen des crédits inscrits au chapitre 2 du budget-programme utilisent les services offerts par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de manière rentable et productive, particulièrement en ce qui concerne l'efficacité du fonctionnement de la gestion des services de conférence à l'échelle mondiale, et prie le Secrétaire général d'élaborer des mécanismes susceptibles de renforcer la responsabilisation à cet égard;

68. *Prie* le Secrétaire général d'entreprendre une étude détaillée des services d'imprimerie, de publication et de traduction, notamment pour ce qui est de l'application de la méthode du coût intégral aux activités internes et externes d'imprimerie, de publication et de traduction, cette étude comportant une analyse des méthodes de calcul des coûts de revient du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, compte dument tenu des impératifs de qualité et de confidentialité, sans nuire à la qualité de tous les services linguistiques et dans le respect des particularités des six langues officielles, et de lui présenter à sa soixante-sixième session un rapport qu'elle examinera en même temps que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013;

69. *Rappelle* le paragraphe I.83 du rapport du Comité consultatif²⁸ et souligne qu'il faut accorder une attention particulière à la nécessité d'offrir à tous les traducteurs, éditeurs et rédacteurs de procès-verbaux travaillant en délocalisé l'accès à distance aux ressources terminologiques et aux références;

Titre II **Affaires politiques**

Chapitre 4 **Désarmement**

70. *Prie* le Secrétaire général de continuer à mettre à la disposition des centres régionaux des Nations Unies pour la paix les ressources dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur mandat;

Chapitre 5

Opérations de maintien de la paix

71. *Prie* le Secrétaire général de prendre des mesures concrètes supplémentaires pour que les pays fournissant des contingents soient correctement représentés au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions, compte tenu de ce qu'ils apportent aux activités de maintien de la paix des Nations Unies;

Titre III

Justice internationale et droit international

Chapitre 7

Cour internationale de Justice

72. *Prend note* du paragraphe III.4 du rapport du Comité consultatif²⁸ et décide d'augmenter de six le nombre de postes P-2 d'assistant juridique;

Chapitre 8

Affaires juridiques

73. *Décide* de ne pas supprimer le poste d'agent des services généraux (Autres classes) destiné à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer;

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

74. *Prie* le Secrétaire général d'intensifier l'action menée pour mobiliser des ressources de toute provenance en quantité suffisante pour financer l'exécution des mandats touchant aux chapitres 10 et 11 du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011;

75. *Réaffirme* ses résolutions 57/7, du 4 novembre 2002, et 57/300, du 20 décembre 2002, portant création du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, et 56/227, du 24 décembre 2001, portant création du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement;

76. *Réaffirme également* les dispositions pertinentes de ses résolutions 62/236, du 27 décembre 2007, et 63/260, du 24 décembre 2008, et, à ce propos, prie le Secrétaire général d'appliquer intégralement et sans délai celles de ces dispositions qui concernent le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement;

Chapitre 9

Affaires économiques et sociales

77. *Décide* de créer un poste P-5 et un poste P-4 dont les titulaires apporteront un appui au compte pour le développement;

Chapitre 10

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

78. *Rappelle* le paragraphe 75 de sa résolution 62/236 et demande que figure dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 un exposé détaillé de la nouvelle stratégie de mobilisation des donateurs du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement;

79. *Souligne* l'importance cruciale du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, mécanisme de suivi chargé de veiller à ce que soient mis en œuvre effectivement et sans délai le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010³⁰, le Programme d'action d'Almaty intitulé « Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit »³¹ et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement³²;

Chapitre 11

Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

80. *Rappelle* que le développement de l'Afrique est une priorité de l'Organisation, et réaffirme sa volonté de répondre aux besoins particuliers de ce continent;

81. *Rappelle également* sa résolution 57/300 du 20 décembre 2002 et les autres résolutions demandant le renforcement des mécanismes d'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique;

Chapitre 12

Commerce et développement

82. *Engage* le Secrétaire général à élargir l'action menée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour apporter son concours au renforcement de l'intégration économique régionale en Afrique en offrant à la Conférence, dans la limite de la part qui lui revient, une assistance technique et des activités de renforcement des capacités dans les domaines du commerce, des douanes et de l'infrastructure, notamment en renforçant ses capacités en matière de statistique;

³⁰ A/CONF.191/13, chap. II.

³¹ *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), annexe I.*

³² *Rapport sur les travaux de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution I, annexe II.*

Chapitre 16

Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

83. *Sait gré* à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'avoir réussi à appeler l'attention de la communauté internationale sur le problème de sécurité que posent en Afrique de l'Ouest les trafics et la criminalité organisée transnationale, prie le Secrétaire général de fournir un appui significatif à l'idée de programme conjoint de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, du Département des opérations de maintien de la paix, du Département des affaires politiques, du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) intitulée Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest, et recommande qu'une part suffisante du budget ordinaire continue à être affectée au Bureau afin de lui permettre d'exécuter son mandat dans la cohérence et la stabilité;

84. *Se félicite* de ce que le Secrétaire général a pris l'initiative d'ouvrir à la Barbade un bureau de programme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui doit collaborer avec la Communauté des Caraïbes dans des domaines tels que la corruption, le trafic de drogue, la coopération internationale en matière judiciaire et la promotion du contrôle des armes à feu, et se réjouit à l'avance de la création de ce bureau;

85. *Se déclare* préoccupée par la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et prie le Secrétaire général de présenter dans son projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013 des propositions visant à garantir à l'Office des ressources suffisantes pour lui permettre de s'acquitter de son mandat;

Titre V

Coopération régionale pour le développement

86. *Souligne* l'importance de ce qu'apportent les commissions régionales à l'exécution du programme de l'Organisation des Nations Unies en matière de développement et à celle des autres mandats qui leur ont été confiés à la suite du Sommet du Millénaire, de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement ou d'autres grandes conférences ou sommets des Nations Unies consacrés aux domaines économique et social et aux domaines connexes;

87. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les ressources soient allouées aux commissions de manière à leur permettre de s'acquitter totalement de leur mandat et de contribuer à l'élaboration des priorités en matière de développement et des mandats de l'Organisation;

Chapitre 17

Développement économique et social en Afrique

88. *Rappelle* le paragraphe V.28 du rapport du Comité consultatif²⁸ se déclare préoccupée par les incidences néfastes qu'ont les suppressions de postes sur l'exécution du programme et décide d'examiner la question des effectifs nécessaires de la Commission économique pour l'Afrique, toutes sources de financement confondues;

89. *Comprend bien* que le repositionnement de la Commission économique pour l'Afrique est un élément crucial de la réforme qui redéfinit ses activités, et note que ce repositionnement permettra à la Commission de jouer un rôle plus important, en renforçant la coordination et la collaboration entre les organismes des Nations Unies et les autres;

Titre VI

Droits de l'homme et affaires humanitaires

Chapitre 23

Droits de l'homme

90. *Encourage* les États Membres à participer au Programme des administrateurs auxiliaires, afin d'accroître le nombre d'administrateurs auxiliaires venant de pays en développement qui bénéficient de ce programme;

91. *Prie* le Secrétaire général de veiller, lorsqu'il propose des postes pour le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, à ce que ses propositions soient conformes aux mandats établis par les organes délibérants compétents, y compris ceux du Conseil des droits de l'homme;

92. *Prie également* le Secrétaire général d'évaluer les effets sur l'ensemble des activités du Haut-Commissariat du doublement, sur les deux derniers exercices biennaux, des crédits inscrits au budget ordinaire et de lui faire rapport sur la question à sa soixante-sixième session;

93. *Rappelle* le paragraphe 100 de sa résolution 62/236, auquel elle a décidé de prendre le montant révisé des dépenses prévues de l'exercice biennal 2004-2005 comme point de départ du doublement convenu des ressources du Haut-Commissariat;

94. *Prend note* du rapport du Bureau des services de contrôle interne¹⁷ et du rapport correspondant du Secrétaire général¹⁸ et prie celui-ci de faire en sorte que les recommandations qui y figurent soient pleinement appliquées, y compris celles relatives aux activités menées sur le terrain par le Haut-Commissariat pour les droits de l'homme, et de lui faire rapport sur la question à sa soixante-cinquième session;

95. *Souligne* qu'aucun bureau régional du Haut-Commissariat aux droits de l'homme ne pourra être créé à l'avenir sans que des consultations approfondies aient eu lieu avec tous les États Membres concernés, dans le respect de tous les mandats créés par des organes délibérants dans le domaine concerné;

Chapitre 25

Réfugiés de Palestine

96. *Réaffirme* sa résolution 3331 B (XXIX), du 17 décembre 1974, dans laquelle elle a décidé que les dépenses relatives aux traitements du personnel international travaillant au service de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui auraient sans cela été imputées sur les contributions volontaires, seraient financées, tant que durerait le mandat de l'Office, au moyen du budget ordinaire de l'Organisation;

97. *Note avec préoccupation* que le montant total des ressources allouées à l'Office a sensiblement diminué ces dix dernières années, alors que la charge de travail et les responsabilités de l'Office n'ont cessé d'augmenter;

98. *Constate avec préoccupation* que l'Office traverse une grave crise de trésorerie et prie le Secrétaire général de proposer un mode de financement susceptible de régler ce problème;

99. *Prend note avec gratitude* du précieux travail accompli par l'Office et décide d'approuver la création des postes ci-après à l'Office : 1 D-2 pour un directeur des ressources humaines, 1 D-1 pour un porte-parole, 1 P-5 pour un médiateur, 1 P-5 pour un directeur adjoint chargé des services de secours et des services sociaux et conseiller hors classe pour les questions concernant la pauvreté, 1 P-5 pour un enquêteur hors classe, 1 P-4 pour un spécialiste de l'élaboration des politiques, 1 P-4 pour un spécialiste du suivi et des évaluations, 1 P-4 pour un spécialiste de l'appui au programme sur le terrain (Liban), 1 P-4 pour un assistant spécial du Commissaire général adjoint;

Titre VII Information

Chapitre 27 Information

100. *Regrette de devoir constater* que l'étude demandée au paragraphe 120 de sa résolution 62/236 n'a pas été effectuée, et prie le Secrétaire général de placer sa réalisation parmi ses priorités et d'en présenter les résultats dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011;

101. *Rappelle* le paragraphe VII.19 du rapport du Comité consultatif²⁸, et souhaite que le Secrétaire général veille à ce que s'instaure une collaboration intense avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, afin de promouvoir une image favorable des activités de maintien de la paix de l'Organisation et d'apporter un appui aux composantes Information des missions;

102. *Souligne* combien il importe que le Département de l'information réagisse efficacement et sans délai si des Casques bleus sont accusés de fautes de comportement ou si d'autres accusations sont portées contre le Secrétariat;

103. *Décide* de reclasser de P-2 à P-3 les postes de rédacteur de pages Web en chinois et en russe, afin que ces deux langues officielles bénéficient des mêmes moyens que les quatre autres;

104. *Souligne* combien il importe que l'information publiée et les documents importants traduits le soient dans d'autres langues que les langues officielles de l'Organisation, afin de toucher un éventail aussi large que possible de publics, de répandre le message de l'Organisation aux quatre coins du monde et de renforcer ainsi l'appui dont elle bénéficie à l'échelon international;

105. *Prie* le Secrétaire général de s'employer à faire connaître les activités de l'Organisation au public et à lui gagner des partisans, à l'échelon local et en faisant appel à tous les moyens de communication possibles, y compris les publications, la radiodiffusion de l'actualité et le réseau des centres d'information des Nations Unies, compte tenu de ce que c'est l'information dans sa langue qui a le plus d'effet sur une population locale;

106. *Est consciente* de l'importance vitale des centres d'information des Nations Unies, qui font mieux connaître l'Organisation, et prie le Secrétaire général

de s'efforcer de mobiliser des ressources afin que ces centres puissent fonctionner effectivement dans des pays en développement;

107. *Prie* le Secrétaire général de créer un centre d'information des Nations Unies à Luanda afin de répondre aux besoins particuliers des pays lusophones d'Afrique, et, à ce propos, prend note avec satisfaction de l'offre du Gouvernement angolais, qui a proposé de fournir des locaux gratuitement;

108. *Prie également* le Secrétaire général de continuer d'étendre la portée des communiqués de presse en ajoutant des langues supplémentaires pour en élargir le public, veillant à ce qu'ils soient toujours complets, d'actualité et exacts;

Titre VIII

Services communs d'appui

109. *Fait siennes* les conclusions et recommandations énoncées dans les rapports du Comité consultatif³³, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

110. *Réaffirme* qu'il importe que les fonctionnaires les plus qualifiés participent à la mise en service du progiciel de gestion intégré, du progiciel de gestion des contenus du progiciel de gestion de la relation client et du programme relatif à la continuité des opérations et à la reprise après sinistre, et que ces activités soient exploitées pour développer le savoir et les compétences d'expert internes qui seront nécessaires au bon fonctionnement de ces systèmes lorsqu'ils seront en place;

Chapitre 28A

Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion

Projet du progiciel de gestion intégré

111. *Est consciente* de l'importance des risques opérationnels et financiers que comporte la mise en service du progiciel de gestion intégré, et insiste sur la nécessité pour le Secrétaire général de veiller à ce que les responsabilités et les liens hiérarchiques soient clairs et pleinement appliqués;

112. *Réaffirme* que le progiciel de gestion intégré est l'élément central sur lequel reposera l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public à l'Organisation;

113. *Approuve* la proposition du Secrétaire général tendant à commencer le projet de progiciel de gestion intégré par une phase pilote³⁴, et, à ce propos, prie le Secrétaire général de présenter des moyens possible de réduire le coût du projet;

114. *Accepte* d'affecter au progiciel de gestion intégré un montant de 24 192 200 dollars, qui sera financé au moyen du budget ordinaire de l'exercice biennal 2010-2011, dont 11 775 900 dollars inscrits au chapitre 28A, et autorise le Secrétaire général à engager des sommes atteignant 12 416 300 dollars, compte dûment tenu du rapport visé au paragraphe 113 de la présente résolution;

115. *Autorise* le Secrétaire général à engager entre le 1^{er} juillet 2009 et le 30 juin 2010 un montant ne dépassant pas 28 516 500 dollars, prélevé sur le compte

³³ A/64/7/Add.8, 9 et 11 et A/64/531.

³⁴ A/64/380.

d'appui aux opérations de maintien de la paix et représentant la part du coût du progiciel de gestion intégré revenant audit compte, et le prie de rendre compte des dépenses engagées et de la justification de l'utilisation des ressources dans le rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010;

116. *Note* que les sommes qui resteront à financer pour les besoins du progiciel de gestion intégré figureront dans les projets ultérieurs de budget ordinaire et de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, pour les exercices s'étendant jusqu'en 2013;

117. *Prie* le Secrétaire général de continuer de faire en sorte qu'elle soit tenue informée, tous les ans, de l'état d'avancement du progiciel de gestion intégré, notamment en ce qui concerne le passage des étapes importantes, les services assurés, le progrès accompli, les activités restant à mener et l'utilisation des ressources, et de la renseigner sur les ressources qui pourraient être réaffectées au progiciel de gestion intégré du fait de la fusion éventuelle d'éléments d'autres progiciels dans le progiciel de gestion intégré;

Chapitre 28C

Bureau de la gestion des ressources humaines

118. *Rappelle* le paragraphe 51 du rapport du Comité consultatif²⁸ et prie le Secrétaire général de ne pas prendre de mesures concernant la mobilité géographique tant qu'elle n'aura pas examiné les propositions formulées dans le rapport demandé à la section VII de sa résolution 63/250;

Chapitre 28D

Bureau des services centraux d'appui

Plan de continuité des opérations

119. *Rappelle* la section III de sa résolution 63/268;

120. *Prend note* du travail entrepris et des progrès accomplis à ce jour par le Secrétaire général, face aux risques d'exploitation que court l'Organisation, en ce qui concerne le plan de continuité des opérations;

121. *Décide* d'ouvrir un crédit de 2,2 millions de dollars aux fins du plan de continuité des opérations, et prie le Secrétaire général de lui présenter dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 un projet accompagné de justifications complètes concernant les postes et autres objets de dépense à prévoir, d'après le travail déjà engagé en la matière;

122. *Prie* le Secrétaire général de veiller, lorsqu'il élabore des procédures administratives ou techniques détaillées ou des directives concernant la gestion ou les projets de travaux de construction aux fins de la mise en œuvre, à l'avenir, de projets de travaux de construction ou de gros travaux d'entretien, à ce que les dispositions des résolutions pertinentes soient strictement respectées, en particulier dans le domaine des achats, et de tirer parti des enseignements tirés de l'expérience dans l'organisation et la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement;

Chapitre 28G
Administration (Nairobi)

123. *Rappelle* le paragraphe 101 de sa résolution 52/220 du 22 décembre 1997;

124. *Demande à nouveau* au Secrétaire général de continuer à aligner les arrangements financiers de l'Office des Nations Unies à Nairobi sur ceux des autres bureaux administratifs analogues de l'Organisation;

Chapitre 29
Bureau des technologies de l'information et des communications

125. *Est consciente* des avantages que présente la mise en œuvre des progiciels de gestion des contenus et de la relation client et prie à nouveau le Secrétaire général de continuer à mettre en place ces applications dans toute l'Organisation selon qu'il convient;

126. *Décide* de ne pas ouvrir de crédit au titre des progiciels de gestion de la relation client et de gestion des contenus et prie le Secrétaire général de lui présenter, dans le cadre du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013, une demande de crédits au titre des postes et des autres objets de dépense qui soit dûment motivée;

127. *Décide* d'approuver un montant de 1,5 million de dollars au titre du développement d'un plan unifié de reprise après sinistre et du fonctionnement du pôle informatique de Brindisi;

Titre IX
Contrôle interne

Chapitre 30
Contrôle interne

128. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que le Bureau des services de contrôle interne mette au point et exécute un plan en vue de procéder à une analyse des risques dans le cadre de la préparation de sa demande de crédits pour le budget de l'exercice biennal 2012-2013;

129. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à ce que le Bureau des services de contrôle interne se dote d'un plan de travail pour les investigations;

130. *Réaffirme* sa résolution 63/287 et prend note des paragraphes IX.21 et IX.23 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁸;

Titre X
Activités financées en commun

131. *Rappelle* le paragraphe X.17 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁸, dans lequel le Comité consultatif dit craindre que le Conseil des chefs de secrétariat n'assume lui-même des tâches fonctionnelles que ses organisations membres exécutent au lieu de continuer à se concentrer sur la coordination à l'échelle du système;

132. *Décide* de reclasser un poste de P-5 à D-1 et de créer un poste P-4 au secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat;

Titre XI

Dépenses d'équipement

133. *Fait siennes* les conclusions et les recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport³⁵, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

134. *Rappelle* le paragraphe XI.9 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁸ et décide de réduire de 10 millions de dollars les ressources demandées au chapitre 33;

135. *Souligne* qu'il importe de pouvoir compter, pour le « plan stratégique patrimonial », sur un solide dispositif de gestion de projet assorti d'une répartition claire des tâches et des responsabilités entre tous les services concernés au Siège et à l'Office des Nations Unies à Genève, et prie le Secrétaire général d'inclure des informations détaillées là-dessus dans le rapport sur le plan stratégique patrimonial qu'il doit lui présenter à sa soixante-cinquième session;

136. *Rappelle* le paragraphe XI.11 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁸ et souligne que la phase de rénovation du plan stratégique patrimonial ne devra pas commencer avant qu'elle-même n'ait pris une décision sur la question et que le plan-cadre d'équipement ne soit achevé;

137. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-cinquième session, un rapport sur les conclusions de l'étude d'ingénierie sur le plan stratégique patrimonial qui comprendra une estimation du coût total et un échéancier du projet;

138. *Engage* le Secrétaire général à veiller à ce que l'étude d'ingénierie sur le plan stratégique patrimonial passe en revue toutes les solutions viables de la façon la plus économe et la plus efficace;

Titre XII

Sûreté et sécurité

139. *Fait siennes* les conclusions et les recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport³⁶;

Titre XIII

Compte de développement

Chapitre 35

Compte de développement

140. *Décide* d'ouvrir un crédit additionnel de 5 millions de dollars au titre du Compte pour le développement;

³⁵ A/64/7/Add.11.

³⁶ A/64/7/Add.15 et Corr.1 et Add.16.

Chapitre 3 des recettes

Services destinés au public

141. *Prend note* des paragraphes IS3.16 et IS3.17 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁸ et rappelle fermement que l'Organisation des Nations Unies est une organisation à but non lucratif;

Latitude budgétaire relative du Secrétaire général

142. *Rappelle* la section III de sa résolution 60/283 et décide d'en reconduire les dispositions jusqu'au 30 avril 2010, en attendant la décision qu'elle prendra à la première partie de la reprise de sa soixante-quatrième session.

Annexe

Tableau d'effectifs pour l'exercice biennal 2010-2011

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	
Vice-Secrétaire général	1
Secrétaire général adjoint	31
Sous-Secrétaire général	27
D-2	100
D-1	276
P-5	830
P-4/3	2 742
P-2/1	536
Total partiel	4 543
Services généraux	
1 ^{re} classe	276
Autres classes	2 735
Total partiel	3 011
Autres catégories	
Agents du Service de sécurité	320
Agents locaux	2 020
Agents du Service mobile	147
Administrateurs recrutés sur le plan national	70
Agents des corps de métier	170
Total partiel	2 727
Total	10 281

Projet de résolution II

Budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

A

Ouverture de crédits pour l'exercice biennal 2010-2011

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2010-2011 :

1. Des crédits d'un montant total de 5 156 029 100 dollars des États-Unis sont ouverts pour les objets suivants :

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble</i>	
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	100 847 600
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	676 592 200
Total partiel	777 439 800
<i>Titre II. Affaires politiques</i>	
3. Affaires politiques.	1 109 991 000
4. Désarmement	22 299 100
5. Opérations de maintien de la paix	107 710 900
6. Utilisations pacifiques de l'espace	8 437 400
Total partiel	1 248 438 400
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>	
7. Cour internationale de Justice.	51 010 200
8. Affaires juridiques	45 845 000
Total partiel	96 855 200
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>	
9. Affaires économiques et sociales	166 217 100
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	7 422 500
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	12 786 400
12. Commerce et développement	140 432 100
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC	30 541 400
14. Environnement	14 406 200
15. Établissements humains	21 510 400
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	40 995 600
Total partiel	434 311 700

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>	
17. Développement économique et social en Afrique	132 697 100
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	93 919 300
19. Développement économique en Europe	67 876 000
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	111 654 000
21. Développement économique et social en Asie occidentale	66 602 800
22. Programme ordinaire de coopération technique	53 706 900
Total partiel	526 456 100
<i>Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>	
23. Droits de l'homme	142 743 800
24. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	80 544 200
25. Réfugiés de Palestine	48 744 700
26. Aide humanitaire	29 904 900
Total partiel	301 937 600
<i>Titre VII. Information</i>	
27. Information	186 707 400
Total partiel	186 707 400
<i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>	
28. Gestion et services centraux d'appui	505 808 500
29. Bureau des technologies de l'information et des communications	72 160 600
Total partiel	577 969 100
<i>Titre IX. Contrôle interne</i>	
30. Contrôle interne	39 438 800
Total partiel	39 438 800
<i>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>	
31. Activités administratives financées en commun	12 109 800
32. Dépenses spéciales	113 138 400
Total partiel	125 248 200
<i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>	
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	61 265 500
Total partiel	61 265 500

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre XII. Sûreté et sécurité</i>	
34. Sûreté et sécurité.	239 288 500
Total partiel	239 288 500
<i>Titre XIII. Compte pour le développement</i>	
35. Compte pour le développement	23 651 300
Total partiel	23 651 300
<i>Titre XIV. Contributions du personnel</i>	
36. Contributions du personnel	517 021 500
Total partiel	517 021 500
Total	5 156 029 100

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 75 000 dollars sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque est autorisé pour chacune des années de l'exercice biennal 2010-2011 pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque destinés à la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) et pour les autres dépenses de la Bibliothèque du Palais faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui régissent celui-ci.

B

Prévisions de recettes pour l'exercice biennal 2010-2011

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2010-2011 :

1. Les recettes prévues, autres que les contributions des États Membres, se chiffrent à 554 171 800 dollars des États-Unis, total qui se décompose comme suit :

<i>Chapitre des recettes</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
1. Recettes provenant des contributions du personnel	521 183 700
2. Recettes générales	31 176 500
3. Services destinés au public	1 811 600
Total	554 171 800

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux ventes de produits statistiques, aux services de restauration et services connexes, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente des publications, pour lesquelles il n'est pas ouvert de crédits budgétaires, seront imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

C

Exécution du budget pour l'année 2010

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 2010 :

1. Les dépenses prévues au budget, soit 2 578 014 550 dollars des États-Unis, représentant la moitié du montant total (5 156 029 100 dollars) des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011 aux termes du paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, moins le montant de 67 745 000 dollars correspondant à la diminution nette du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009, qu'elle a approuvée par ses résolutions 63/268 du 7 avril 2009 et 63/283 du 30 juin 2009, et par sa résolution 64/242 du 23 décembre 2009 sur le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, compensé par le montant de 45 millions de dollars non mis en recouvrement conformément à la section XII de la résolution 63/263, seront financées comme suit, en application des articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹ :

a) 177 278 350 dollars par la moitié du montant des prévisions de recettes autres que les contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal 2010-2011 dans la résolution B ci-dessus, soit 16 494 050 dollars, plus 19 686 400 dollars correspondant à l'augmentation des recettes, autres que les contributions du personnel, de l'exercice biennal 2008-2009 approuvée par l'Assemblée dans sa résolution 64/242 du 23 décembre 2009 sur le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, majorés de 141 097 900 dollars, représentant l'excédent non utilisé du montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007 au 31 décembre 2007;

b) 2 350 606 850 dollars par les contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément à sa résolution 64/248 du 23 décembre 2009 sur le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies;

c) 27 384 350 dollars par la moitié du montant après actualisation des coûts approuvé pour l'année 2010, qui ne sera pas mis en recouvrement auprès des États Membres en 2010, conformément au paragraphe 51 de sa résolution 64/243 du 23 décembre 2009;

2. Il sera déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, d'un montant total de 236 006 150 dollars, se décomposant comme suit :

¹ ST/SGB/2003/7.

- a) 260 591 850 dollars représentant la moitié des prévisions de recettes provenant des contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal 2010-2011 dans la résolution B ci-dessus;
- b) 2 579 300 dollars représentant l'augmentation du montant des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2008-2009, qu'elle a approuvée par ses résolutions 63/268 du 7 avril 2009 et 63/283 du 30 juin 2009;
- c) Moins 27 165 000 dollars correspondant à la diminution du montant des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2008-2009, qu'elle a approuvée par sa résolution 64/242 du 23 décembre 2009 sur le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009.

Projet de résolution III

Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

L'Assemblée générale,

I

Centre du commerce international CNUCED/OMC

Ayant examiné le projet de budget-programme pour le Centre du commerce international CNUCED/OMC pour l'exercice biennal 2010-2011¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport²;

2. *Décide* d'approuver le montant de 29 459 792 dollars des États-Unis (au taux de change de 1,2 franc suisse pour 1 dollar) prévu au chapitre 13 (Centre du commerce international CNUCED/OMC) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011;

II

Budget de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Rappelant ses résolutions 55/224 du 23 décembre 2000, 57/286 du 20 décembre 2002, 59/269 du 23 décembre 2004, 61/240 du 22 décembre 2006, 62/241 du 22 décembre 2007 et 63/252 du 24 décembre 2008,

Ayant examiné le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur le budget de la Caisse³, le rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte⁴ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵,

1. *Souscrit* aux recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport sur le budget de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies⁵, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

2. *Souligne* qu'il importe de fournir aux États Membres toutes les informations nécessaires pour qu'ils puissent se prononcer en connaissance de cause;

3. *Décide* de créer au secrétariat de la Caisse cinq des quatorze postes supplémentaires demandés, à savoir : un poste P-4 de spécialiste du contrôle des risques, un poste P-4 de spécialiste des prestations (hors classe), deux postes

¹ A/64/6 (Sect. 13) et Add.1.

² A/64/7/Add.10.

³ A/64/291.

⁴ A/C.5/64/2.

⁵ A/64/7/Add.6.

d'assistant (prestations) [agent des services généraux (1^{re} classe)] et un poste D-1 de chef du Service financier;

4. *Approuve*, au titre de l'administration de la Caisse, des dépenses directement imputables à la Caisse d'un montant total net de 154 749 100 dollars des États-Unis pour l'exercice biennal 2010-2011 et des prévisions révisées d'un montant net de 109 757 800 dollars des États-Unis pour l'exercice biennal 2008-2009;

5. *Approuve également* un montant supplémentaire de 1 438 800 dollars des États-Unis, en sus des ressources prévues au chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, pour couvrir la part des dépenses administratives du secrétariat central de la Caisse imputable à l'Organisation des Nations Unies;

6. *Réaffirme* la nécessité d'envisager une approche plus stratégique des besoins en personnel de la Caisse;

7. *Prie instamment* l'administration de la Caisse de continuer à tout mettre en œuvre pour pourvoir dès que possible les postes actuellement vacants inscrits au tableau des effectifs;

8. *Prie* le Secrétaire général, qui exerce la responsabilité fiduciaire du placement des actifs de la Caisse, de continuer de diversifier les investissements entre les marchés des pays développés et ceux des pays émergents, lorsque cela répond aux intérêts des participants et des bénéficiaires, et de veiller à ce que – vu la volatilité actuelle des marchés – la décision d'investir des avoirs de la Caisse dans quelque pays que ce soit soit prise avec la plus grande prudence, compte pleinement tenu des quatre grands critères qui régissent les investissements, à savoir la sécurité, la rentabilité, la liquidité et la convertibilité;

9. *Prie également* le Secrétaire général de continuer de suivre les activités de la Division de la gestion des investissements en veillant à ce que les objectifs à long terme de la Caisse soient atteints, et d'en rendre compte à l'Assemblée générale dans le cadre du rapport biennal sur la Caisse;

III

Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Rappelant la section IV de sa résolution 60/248 du 23 décembre 2005,

Ayant examiné la note du Secrétaire général intitulée « Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son Conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2010-2011 »⁶ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁷,

1. *Prend acte* de la note du Secrétaire général⁶;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport⁷;

⁶ A/64/270.

⁷ A/64/7/Add.7.

3. *Approuve* l'octroi à l'Institut, au titre de l'exercice biennal 2010-2011, d'une subvention de 558 200 dollars des États-Unis imputable sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, étant entendu qu'il ne sera demandé aucun crédit supplémentaire au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour ledit exercice;

IV

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2009

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2009⁸ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁹,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁸;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport⁹;

V

Prévisions révisées comme suite à la résolution S-9/1 adoptée par le Conseil des droits de l'homme à sa neuvième session extraordinaire et aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses dixième et onzième sessions en 2009

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite à la résolution S-9/1 adoptée par le Conseil des droits de l'homme à sa neuvième session extraordinaire et sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses dixième et onzième sessions en 2009¹⁰, ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹¹,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général¹⁰;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport¹¹;

VI

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité¹², le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions

⁸ A/64/344.

⁹ A/64/7/Add.1.

¹⁰ A/63/853 et A/64/353.

¹¹ A/64/7/Add.3.

¹² A/64/349 et Add.1 à 5.

administratives et budgétaires¹³ et la lettre datée du 10 décembre 2009 adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale¹⁴, entendu l'exposé de la Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁵ et examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de suivi relatif à la gestion des missions politiques spéciales par le Département des affaires politiques¹⁶,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général¹² et de la lettre datée du 10 décembre 2009 adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale¹⁴;

2. *Prend acte également* du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de suivi relatif à la gestion des missions politiques spéciales par le Département des affaires politiques¹⁶;

3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport¹³ et que la Présidente du Comité consultatif a exposées oralement¹⁵, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

4. *Note avec une profonde préoccupation* que la présentation généralement tardive des rapports sur les questions dont elle est saisie l'empêche de les examiner comme il conviendrait et prie le Secrétaire général et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de lui soumettre leurs rapports en temps utile;

5. *Réaffirme* la nécessité de garantir des niveaux de sûreté et de sécurité suffisants au personnel des Nations Unies et au personnel humanitaire associé;

6. *Prend note* des paragraphes 20, 73, 74, 79, 83, 89, 94, 111 et 113 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

7. *Réaffirme* le paragraphe 12 de sa résolution 63/291 du 30 juin 2009 et prie le Secrétaire général de maintenir jusqu'au 30 juin 2010 les modalités actuelles de financement des activités du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs;

8. *Prend note* du paragraphe 38 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et décide d'approuver un montant de 200 000 dollars des États-Unis au titre des services de consultants pour le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre;

9. *Prend note* du paragraphe 96 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et décide d'approuver la création proposée par le Secrétaire général¹⁷ de quinze postes de temporaire pour le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie;

10. *Prend note* du paragraphe 107 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

¹³ A/64/7/Add.13.

¹⁴ A/C.5/64/10.

¹⁵ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Cinquième Commission*, 20^e séance (A/C.5/64/SR.20).

¹⁶ A/64/294.

¹⁷ A/64/349/Add.3.

11. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter un état détaillé et actualisé de l'ensemble des ressources financières nécessaires à la construction du complexe intégré des Nations Unies à Bagdad afin qu'elle l'examine durant la partie principale de sa soixante-cinquième session;

12. *Approuve* les budgets des vingt-six missions politiques spéciales autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, d'un montant total de 569 526 500 dollars, figurant dans le tableau 1 du rapport du Secrétaire général¹⁸;

13. *Approuve également* l'imputation d'un montant net de 569 526 500 dollars sur le crédit demandé au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011;

14. *Décide* que le crédit global demandé au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 devrait être de 1 milliard de dollars;

VII

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies à Nairobi

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies à Nairobi¹⁹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁰,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹⁹;

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport²⁰;

3. *Rappelle* le paragraphe 4 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et souligne que le recours à la gestion des vacances de poste pour couvrir les ressources supplémentaires à prévoir au titre des postes à la Commission économique pour l'Afrique ne doit pas compromettre indûment l'objet initial du poste;

VIII

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport de 2009

Ayant examiné, conformément à l'article 153 de son Règlement intérieur, la déclaration du Secrétaire général concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport de 2009²¹ et le rapport

¹⁸ A/64/349.

¹⁹ A/64/486.

²⁰ A/64/7/Add.12.

²¹ A/64/358.

correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²²,

1. *Rappelle* sa résolution 64/231 du 22 décembre 2009;
2. *Prend acte* de la déclaration du Secrétaire général²¹;
3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport²²;

IX

Incidence des variations des taux de change et d'inflation

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation »²³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁴,

Prend note des prévisions révisées résultant de l'actualisation des coûts fondée sur les variations des taux de change et d'inflation;

X

Fonds de réserve

Note que le solde du Fonds de réserve s'établit à 31 331 900 dollars des États-Unis²⁵ ;

XI

Assurance maladie après la cessation de service : fonds de réserve pour les soins médicaux et dentaires

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et le mode de financement proposé²⁶ ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁷,

Décide de revenir sur la question du montant de 83,1 millions de dollars provenant des fonds de réserve pour les soins médicaux et dentaires inclus dans la proposition du Secrétaire général concernant le financement des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service²⁶ et prie le Secrétaire général de lui fournir à sa soixante-cinquième session des informations sur la composition de ces fonds;

XII

Corps commun d'inspection

Approuve pour le Corps commun d'inspection, au titre de l'exercice biennal 2010-2011, un budget d'un montant brut de 13 075 300 dollars des États-Unis;

²² A/64/7/Add.2.

²³ A/64/576.

²⁴ A/64/7/Add.19.

²⁵ Voir A/C.5/64/14.

²⁶ A/64/366.

²⁷ A/64/7/Add.4.

XIII

Commission de la fonction publique internationale

Approuve pour la Commission de la fonction publique internationale, au titre de l'exercice biennal 2010-2011, un budget d'un montant brut de 17 755 900 dollars des États-Unis;

XIV

Montant brut du budget cofinancé du Département de la sûreté et de la sécurité

Approuve pour le Département de la sûreté et de la sécurité, au titre de l'exercice biennal 2010-2011, un budget cofinancé d'un montant brut de 242 040 500 dollars des États-Unis se répartissant comme suit :

- a) Dispositifs de sécurité sur le terrain : 212 381 300 dollars des États-Unis;
- b) Services de sûreté et de sécurité à l'Office des Nations Unies à Vienne : 29 659 200 dollars des États-Unis.

Projet de résolution IV

Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2010-2011

L'Assemblée générale

1. *Autorise* le Secrétaire général, agissant avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹ ainsi que du paragraphe 3 ci-dessous, à contracter pendant l'exercice biennal 2010-2011 des engagements au titre des dépenses imprévues et extraordinaires à effectuer en cours d'exercice ou ultérieurement, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour :

a) Les engagements à concurrence de 8 millions de dollars des États-Unis pour chacune des deux années de l'exercice biennal 2010-2011 dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité;

b) Les engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice aura attesté qu'ils ont trait :

i) Aux dépenses entraînées par la désignation de juges ad hoc (Art. 31 du Statut de la Cour internationale de Justice), à concurrence de 200 000 dollars;

ii) Aux dépenses résultant de la citation de témoins et de la désignation d'experts (Art. 50 du Statut) ou de la désignation d'assesseurs (Art. 30 du Statut), à concurrence de 50 000 dollars;

iii) Aux dépenses entraînées par le maintien en fonctions de juges non réélus jusqu'à ce qu'ils aient fini de connaître des affaires dont ils étaient saisis (par. 3 de l'Article 13 du Statut), à concurrence de 40 000 dollars;

iv) Au paiement de la pension et des frais de voyage et de déménagement des juges qui prennent leur retraite et au paiement des frais de voyage et de déménagement ainsi que de l'indemnité d'installation de membres de la Cour (par. 7 de l'Article 32 du Statut), à concurrence de 410 000 dollars;

v) Aux dépenses entraînées par les activités de la Cour ou de ses chambres ailleurs qu'à La Haye (Art. 22 du Statut), à concurrence de 25 000 dollars;

c) Les engagements à concurrence d'un million de dollars au total pour l'exercice biennal 2010-2011 dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils sont nécessaires aux fins des mesures de sécurité visées au paragraphe 6 de la section XI de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004;

2. *Décide* que le Secrétaire général lui présentera, ainsi qu'au Comité consultatif, à ses soixante-cinquième et soixante-sixième sessions, un rapport sur toutes les dépenses engagées en vertu de la présente résolution et sur les circonstances qui les ont motivées, et lui présentera des demandes de crédits additionnels concernant ces engagements;

¹ ST/SGB/2003/7.

3. *Décide également* que, pour l'exercice biennal 2010-2011, si le Secrétaire général, du fait d'une décision du Conseil de sécurité, doit engager au titre du maintien de la paix et de la sécurité des dépenses d'un montant supérieur à 10 millions de dollars, il lui soumettra la question ou, si elle est suspendue ou n'est pas en session, il convoquera une reprise de session ou une session extraordinaire pour qu'elle examine la question.

Projet de résolution V

Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2010-2011

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit :

1. Le Fonds de roulement est fixé à 150 millions de dollars des États-Unis pour l'exercice biennal 2010-2011;

2. Les États Membres feront des avances au Fonds de roulement conformément au barème des quotes-parts qu'elle a adopté pour déterminer les contributions des États Membres au budget de l'année 2010;

3. Viendront en déduction de ces avances :

a) Les crédits, d'un montant ajusté de 1 025 092 dollars, revenant aux États Membres en raison du virement d'excédents budgétaires au Fonds de roulement en 1959 et en 1960;

b) Les avances en espèces que les États Membres ont versées au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2008-2009 en application de sa résolution 62/240 du 22 décembre 2007;

4. Au cas où le total des crédits revenant à un État Membre et de ses avances au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2008-2009 excéderait le montant de l'avance qu'il doit verser en application du paragraphe 2 ci-dessus, l'excédent viendra en déduction du montant des contributions dues par cet État Membre pour l'exercice biennal 2010-2011;

5. Le Secrétaire général est autorisé à avancer par prélèvement sur le Fonds de roulement :

a) Les sommes qui pourront être nécessaires pour l'exécution du budget en attendant le recouvrement des contributions, étant entendu que les sommes ainsi avancées devront être remboursées au fur et à mesure du recouvrement des contributions;

b) Les sommes qui pourront être nécessaires pour faire face aux engagements de dépenses dûment autorisés conformément aux résolutions qu'elle a adoptées, en particulier la résolution 64/246 du 24 décembre 2009 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, étant entendu que le Secrétaire général demandera, dans le projet de budget, des crédits pour rembourser le Fonds de roulement;

c) Les sommes qui pourront être nécessaires pour continuer d'alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer divers achats et opérations auto-amortissables, étant entendu que, jointes aux montants nets avancés pour le même objet, elles ne pourront dépasser 200 000 dollars mais que des avances en sus de ce total pourront être accordées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

d) Avec l'assentiment préalable du Comité consultatif, les sommes qui pourront être nécessaires pour couvrir le versement anticipé de primes d'assurance si la période d'assurance se prolonge au-delà de l'exercice biennal au cours duquel le versement est effectué, étant entendu que pendant toute la durée des polices, le

Secrétaire général demandera dans le projet de budget de chaque exercice biennal les crédits requis pour couvrir les primes dues au titre de l'exercice considéré;

e) Les sommes qui pourront être nécessaires au Fonds de péréquation des impôts pour faire face à ses obligations courantes en attendant qu'il soit crédité des sommes qui doivent venir l'alimenter, étant entendu que les avances ainsi faites seront remboursées dès que le Fonds aura été crédité des sommes requises;

6. Au cas où la somme prévue au paragraphe 1 ci-dessus serait insuffisante pour faire face aux besoins de trésorerie qui sont normalement couverts par le Fonds de roulement, le Secrétaire général est autorisé à utiliser pendant l'exercice biennal 2010-2011 des sommes qu'il prélèvera sur les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde, aux conditions qu'elle a approuvées dans sa résolution 1341 (XIII) du 13 décembre 1958, ou sur le produit d'emprunts qu'elle aura autorisés.

35. La Cinquième Commission recommande aussi à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Projet de décision
Bureau des Nations Unies pour les partenariats

L'Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les .

⁴ A/64/91.